

Les résultats



• **Comment consulter mon résultat aux examens ?**

Les résultats sont à consulter sur le site académique www.ac-toulouse.fr rubrique « Examens et concours », puis rubrique « Tous les résultats », à partir de la date de publication des résultats des examens (celle-ci sera indiquée sur le site académique courant juin).

• **Mon nom n'apparaît pas sur la liste sur le site de l'académie, pourquoi ?**

Seuls les noms des candidats admis à l'examen apparaissent dans la liste, ainsi que les candidats ne passant pas la totalité du diplôme à cette session (mention « Sans décision finale », cf. question suivante). Par conséquent, si le nom d'un candidat n'apparaît pas, cela signifie qu'il n'est pas admis.

• **J'ai obtenu une moyenne générale située entre 8 et 9.99/20 au bac professionnel et pourtant je ne suis pas admis au « repêchage ». Est-ce normal ?**

Oui. Pour être admis au « repêchage » (c'est-à-dire à l'épreuve de contrôle), les candidats doivent avoir obtenu à l'issue des épreuves une moyenne générale située entre 8 et 9.99/20 **ET** obtenu la moyenne à l'épreuve professionnelle E3.

• **Je suis admis à présenter l'épreuve de contrôle du bac professionnel. En quoi consiste cette épreuve ?**

L'épreuve de contrôle comporte deux parties :

- l'une portant sur les connaissances et compétences scientifiques et techniques évaluées dans l'épreuve E1 du règlement d'examen ;
- l'autre sur les connaissances et les capacités évaluées dans l'épreuve E5 du règlement d'examen.

Cette épreuve consiste en deux interrogations d'une durée de 15 minutes chacune menées successivement :

- par un enseignant de mathématiques – sciences physiques ou de la spécialité concernée (connaissances et compétences scientifiques et techniques évaluées dans l'épreuve E1),
- par un enseignant de français – histoire-géographie (connaissances et capacités évaluées dans l'épreuve E5).

Pour chaque partie de l'épreuve, le candidat est appelé à traiter un sujet tiré au sort et préalablement préparé pendant une durée de quinze minutes.

L'épreuve est notée sur 20, chacune des parties comptant pour la moitié de la note.

À l'issue de l'épreuve de contrôle, sont déclarés admis, après délibération du jury, les candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20. Cette note est égale à la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale obtenue aux épreuves du premier groupe.

• **Puis-je consulter mes notes sur le site de l'académie ?**

Les notes peuvent être consultées sur le site académique www.ac-toulouse.fr rubrique « Examens et concours », puis rubrique « Tous les résultats » à partir de la date de publication des résultats des examens (celle-ci sera indiquée sur le site académique courant juin). **il faut impérativement conserver la convocation sur laquelle figure votre numéro candidat, qui permettra d'accéder à vos notes.** Aucun numéro de candidat ne sera communiqué ni par téléphone, ni par courrier, ni par courriel.

• **Je n'ai pas été admis(e), puis-je repasser l'examen à une prochaine session ?**

Oui. De plus, les notes supérieures et égales à 10/20 obtenues à une session peuvent être conservées pendant 5 ans (y compris celles inférieures à 10/20, uniquement pour les CAP et les BP). Les candidats peuvent alors choisir de se réinscrire à l'examen en conservant un ou plusieurs modules d'épreuves. Toutefois, il n'est pas possible de scinder un module avec plusieurs sous-épreuves : il convient de conserver ou de repasser la totalité du module (sauf pour les BP).

• ***Vais-je recevoir mon relevé de notes ?***

Pour le CAP : Les relevés de notes sont envoyés à la mi-juillet au domicile de chaque candidat inscrit.

Pour le BAC PRO, BP et mentions complémentaires : Vous recevrez un mail d'alerte, mi-juillet, vous indiquant que votre relevé de note est disponible sur votre espace candidat Cyclades.

• ***Comment recevoir mon diplôme ?***

Les diplômes des candidats individuels sont envoyés au domicile de chaque candidat au mois d'octobre suivant le jury de l'examen.

• ***J'ai perdu mon relevé de notes ou mon diplôme, comment obtenir une attestation ?***

Pour obtenir une attestation de réussite d'un diplôme ou un relevé de notes, il convient de compléter et renvoyer l'imprimé disponible sur le site académique www.ac-toulouse.fr rubrique « Examens et concours », puis rubrique « Diplômes - Attestations de réussite - Relevés de notes ».